

N° 11 - 2015/RAP-COM

Nouméa, le 22 JUIN 2015

**R A P P O R T**  
**de la commission du budget, des finances et du patrimoine**

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie, en l'absence du président de la commission, sous la présidence de monsieur Philippe BLAISE, rapporteur, le **mardi 16 juin 2015**, à **10 heures 30**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

**Rapport n° 870-2015/APS** : Projets de délibérations :

- relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014 ;
- portant affectation du résultat 2014.

**Rapport n° 987-2015/BAPS** : Projet de délibération approuvant l'avenant n° 2 au contrat de développement Etat / province Sud / Communes du Sud, 2011-2015, sur la commune de La Foa.

◆ ◆ ◆

Étaient présents : Mmes JANDOT et TIEOUE ainsi que MM. BERNUT, BLAISE et DUNOYER.

Étaient absents excusés : MM. DE GRESLAN et SANTA.

*\* (Pour rappel, Mme IEKAWÉ n'est plus membre de l'assemblée de la province Sud et par conséquent, de la commission du budget, des finances et du patrimoine, puisqu'elle exerce, depuis le 3 juin 2015, les fonctions de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).*

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes DAMBREVILLE, JULIE et MILLET.

L'exécutif de la province était représenté par M. MICHEL, président de l'assemblée de province, et par M. MOLE, troisième vice-président de l'assemblée de province.

L'administration était représentée par M. KERJOUAN, secrétaire général, ainsi que par :  
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;  
Mme MÜNKEL, secrétaire générale adjointe ;  
M. OBLED, secrétaire général adjoint ;  
Mme AUBERT, chargée de mission à la cellule de coordination des contrats C3D (SG) ;  
M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;  
M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;  
M. BRIANCHON, directeur juridique et d'administration générale, par intérim (DJA) ;  
M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;

Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;  
M. HARDOUIN, directeur des sports et des loisirs (DSL) ;  
M. LEHERLE, chargé de mission des relations avec les communes de l'intérieur (SG) ;  
M. LOCHE, directeur du système d'information (DSI) ;  
M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES) ;  
M. MARTINI, directrice de l'environnement par intérim (DENV) ;  
Mme MORIZOT, responsable du service administratif et financier (DSL) ;  
Mme MORVAN, chef du service du développement des carrières et du conseil et des relations sociales (DRH) ;  
Mme NAFOUI, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;  
Mme PAPON, chef du service des relations administratives (DJA) ;  
Mme PANGRANI, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;  
Mme PEIRANO, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
Mme SAINT-PRIX, chargée d'études juridiques (DJA) ;  
M. THUPAKO, directeur du logement (DL).

◆ ◆ ◆

### **Rapport n° 870-2015/APS : Projets de délibération :**

- relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014 ;
- portant affectation du résultat 2014.

### **A - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION 2014**

Le présent compte administratif soumis à votre approbation concerne la gestion 2014. Il présente l'exécution et les résultats qui en découlent.

### **CHAPITRE 1 - L'INVESTISSEMENT**

#### **A. LES RECETTES**

La balance des recettes en section d'investissement se présente comme suit :

		<b>BUDGET 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>Tx réel.</b>	<b>Reports</b>	<b>CA corrigé des reports</b>	<b>Tx corrigé</b>
<b>RECETTES</b>	Réels	7 567 497 393	4 851 720 404	64,1%	2 056 436 325	6 908 156 729	91%
	emprunts	3 000 000 000	3 000 000 238	100,0%	0	3 000 000 238	100%
	<b>* (1)</b>	<b>10 567 497 393</b>	<b>7 851 720 642</b>	<b>74,3%</b>	<b>2 056 436 325</b>	<b>9 908 156 967</b>	<b>94%</b>
	résultat	1 353 468 213	1 353 468 213				
	Mvts d'ordre	6 823 515 831	3 372 834 968			3 372 834 968	
		<b>18 744 481 437</b>	<b>12 578 023 823</b>				
	(1) pour mémoire CA 2013						
		<b>13 276 288 450</b>	<b>11 009 119 941</b>	<b>82,9%</b>	<b>1 976 990 056</b>	<b>12 986 109 997</b>	<b>98%</b>
	dont emprunts	3 579 952 267	3 579 952 267				

Les réalisations sur recettes réelles hors emprunt et résultat s'établissent à 4,851 milliards XPF, en baisse de 2,577 milliards XPF par rapport à 2013 (-35%).

Cette forte baisse en 2014 s'explique par l'absence de remboursement exceptionnel de PROMOSUD contre 1 milliard XPF réalisé en 2013 conjugué à une baisse des versements Etat sur opérations contractualisées (-826,2millions XPF).

Le taux de réalisation corrigé des reports s'élève à 91% en 2014 contre 97% en 2013.

**92% des ressources proviennent** des trois postes principaux suivants :

- la **dotation globale d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie** à hauteur de 1,922 milliard XPF, en baisse de 264,3 millions XPF (-12%),
- les **dotations sur opérations contractualisées**, pour 1,454 milliard XPF, en baisse de 826,8 millions XPF (-36%),
- la **dotation globale de construction et d'équipement des collèges** versée par l'Etat à hauteur de 1,086 milliard XPF, en hausse de 11,6 millions XPF (+1%).

Concernant les ressources externes d'**emprunt**, 100% de la prévision a été mobilisée en 2014 soit **3,0 milliards XPF** contre 3,5 milliards XPF 2013.

Ces ressources sont complétées par l'affectation d'une partie de l'**excédent de fonctionnement de l'exercice 2013** pour 1,353 milliards XPF conformément à la délibération n° 12-2014/APS du 26 juin 2014 portant affectation du résultat 2013.

Les reports, hors résultat, s'établissent à 2,056 milliards XPF, dont :

- 1,911 milliard XPF au titre des dotations sur opérations contractualisées,
- 77,7 millions XPF au titre des dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie.
- 66,1 millions XPF de participations dont 29,9 millions XPF en provenance de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) au titre de la Convention-cadre 2011-2015 (CCA11-15),

## B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2014	CA 2014	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
<b>DEPENSES</b>	Réels	13 160 757 679	9 446 814 619	71,8%	1 458 220 910	10 905 035 529	83%
	dette	2 791 000 000	2 625 007 463	94,1%	0	2 625 007 463	94%
	<b>* (1)</b>	<b>15 951 757 679</b>	<b>12 071 822 082</b>	<b>75,7%</b>	<b>1 458 220 910</b>	<b>13 530 042 992</b>	<b>85%</b>
	résultat	1 620 923 758	0				
	Mvts d'ordre	1 171 800 000	555 365 317				
		<b>18 744 481 437</b>	<b>12 627 187 399</b>				
<b>(1) pour mémoire CA 2013</b>		<b>19 195 063 078</b>	<b>15 033 489 927</b>	<b>78,3%</b>	<b>1 709 534 511</b>	<b>16 743 024 438</b>	<b>87%</b>
<i>dont dette</i>		<i>2 665 000 000</i>	<i>1 399 637 644</i>				

**Les réalisations sur dépenses réelles hors emprunt** s'établissent à **9,446 milliards XPF**, en baisse de 4,187 milliard XPF par rapport à 2013 (-31%).

Les dépenses d'investissement portent sur les principaux secteurs suivants :

- **la santé et le social** □ 1,929 milliard XPF, dont 1,622 milliards XPF pour les programmes d'habitat social,
- **les transports et communication** □ 1,635 milliard XPF, dont 1,419 milliard XPF pour les travaux de voirie,
- **l'enseignement** □ 1,468 milliard XPF, dont 1,253 milliard XPF pour les collèges publics et 172,7 millions XPF pour l'enseignement privé,

□ **l'économie, l'emploi et la formation professionnelle** □ 1,407 milliard XPF, dont 847,1 millions XPF pour l'aménagement de Déva et 490,0 millions XPF pour les aides à l'investissement,

□ **les équipements communaux** □ 1,232 milliard XPF, dont :  
- voirie 327,2 millions XPF,  
- travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée 255,8 millions XPF,  
- gestion de l'eau 185,6 millions XPF,  
- gestion des déchets 183,4 millions XPF,  
- équipements sportifs et culturelles 113,7 millions XPF,

□ **l'équipement de la collectivité** □ 858,1 millions XPF, dont 302,1 millions XPF pour l'équipement informatique, 215,5 millions XPF pour le Centre Administratif de la Province Sud (CAPS) et 72,2 millions XPF pour l'annexe de la DFA,

□ **la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs** □ 376,3 millions XPF, dont 95,2 millions XPF pour le château Hagen, 56,1 millions XPF pour le golf de Tina et 39,5 millions XPF pour le Centre d'Accueil Permanent (CAP) de Poé.

□ **l'aménagement et l'environnement** □ 354,1 millions XPF dont 77,6 millions XPF pour le parc de la rivière bleue et 61,8 millions XPF pour le stockage des déchets inertes,

Concernant le remboursement en capital des emprunts, il s'établit à 2,625 milliards XPF, en progression de 1,225 milliard XPF par rapport à 2013 (+88%).

La forte croissance de ce poste sur l'exercice est principalement liée à l'effet conjugué de la mobilisation de 3,0 milliards XPF d'emprunts nouveaux sur l'exercice, complétée de 3,3 milliards XPF de reprise de dette SAVEXPRESS liée à la résiliation des concessions VDO-VDE.

Les reports de dépenses d'investissement hors résultat s'élèvent à 1,458 milliard XPF avec principalement :

□ la santé et le social	□ 458,0 millions XPF,
□ les équipements communaux	□ 288,3 millions XPF,
□ les transports et communication	□ 200,5 millions XPF,
□ l'équipement de la collectivité	□ 156,0 millions XPF,
□ l'économie, l'emploi et formation	□ 150,1 millions XPF.

## CHAPITRE 2 - LE FONCTIONNEMENT

### A. LES RECETTES

La balance des recettes en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2014	CA 2014	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
RECETTES	Réels	47 089 582 690	48 105 892 014	102,2%	305 276 940	48 411 168 954	103%
	* (1)	47 089 582 690	48 105 892 014	102,2%	305 276 940	48 411 168 954	103%
	résultat	5 925 542 214	0				
	Mvts d'ordre	455 000 000	490 772 397				
		<b>53 470 124 904</b>	<b>48 596 664 411</b>				
(1) pour mémoire CA 2013							
		<b>51 390 541 196</b>	<b>51 180 726 767</b>	<b>99,6%</b>	<b>443 995 203</b>	<b>51 624 721 970</b>	<b>100%</b>

Les recettes réelles, s'élèvent à **48,106 milliards XPF**, avec un taux de réalisation corrigé des reports de 100%, identique à 2013.

Les réalisations 2014 diminuent de 3,074 milliards XPF (-6%) et concerne essentiellement la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie (-5,621 milliards XPF).

Cette baisse est liée d'une part, à l'ajustement de 53,5% à 51,5% de la quote-part de recettes fiscales allouée aux provinces au titre des dotations globales de fonctionnement en contrepartie de transfert ou de compensation de charges et d'autre part, à la baisse des rentrées fiscales.

**92% des recettes de fonctionnement** sont issues des quatre postes suivants :

□ **la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie** qui représente à elle seule 64% des ressources de la section. Elle a été réalisée à hauteur de 30,947 milliards XPF, soit une baisse de 15% par rapport à 2013,

□ **la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat**, perçue à hauteur de 5,849 milliards XPF, identique à 2013,

□ **la fiscalité**, réalisée à 5,037 milliards XPF, soit une hausse de 5% essentiellement sur les centimes additionnels aux droits d'enregistrement (+163,2 millions XPF) et sur la contribution foncière (+70,9 millions XPF),

□ **les dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie**, réalisées à hauteur de 2,634 milliards XPF soit une progression de 432,5 millions XPF.

Cette variation se compose notamment d'une nouvelle participation liée au placement des demandeurs d'emplois (+450 millions XPF) et de l'augmentation de la participation au dispositif du minimum vieillesse (+135,1 millions XPF), compensée par une diminution des recettes sur la santé scolaire et la déprédation de voirie (-118,8 millions XPF).

Les reports hors résultat s'établissent à 305,2 millions XPF répartis comme suit :

□ recouvrements et participations diverses pour 110 millions XPF

□ 193,9 millions XPF, dont CAFAT CMS

□ dotations spécifiques calédonienne routes pour 62,3 millions XPF

□ 111,1 millions XPF dont entretien des

## B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section de fonctionnement se présente comme suit :

	BUDGET 2014	CA 2014	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
<b>DEPENSES</b>						
Réels	46 664 468 239	43 946 942 082	94,2%	601 937 770	44 548 879 852	95%
dette	698 940 834	643 102 583	92,0%	0	643 102 583	92%
<b>* (1)</b>	<b>47 363 409 073</b>	<b>44 590 044 665</b>	<b>94,1%</b>	<b>601 937 770</b>	<b>45 191 982 435</b>	<b>95%</b>
Mvts d'ordre	6 106 715 831	3 308 242 048				
	<b>53 470 124 904</b>	<b>47 898 286 713</b>				
<b>(1) pour mémoire CA 2013</b>						
	<b>47 028 033 771</b>	<b>43 054 537 315</b>	<b>91,6%</b>	<b>1 220 066 433</b>	<b>44 274 603 748</b>	<b>94%</b>
dont dette	702 420 000	475 370 745		0		

Les dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **43,946 milliards XPF**, en progression de 1367,7 millions XPF (+3%).

Le taux de réalisation corrigé s'affiche à 95%, identique à l'exercice 2013.

Ces dépenses se répartissent sur les grands postes suivants :

- 19,421 milliards XPF au titre des charges de personnel et des élus, en augmentation de 524,6 millions XPF (+3%),
- 18,502 milliards XPF au titre des interventions en progression de 903,4 millions XPF (+5%),
- 4,255 milliards XPF au titre des subventions en baisse de 178,7 millions XPF (-4%),
- 1,670 milliard XPF au titre du fonctionnement des services, en hausse de 21,0 millions XPF (+1%).

Sur 2014, les charges financières d'emprunts s'établissent à 643,1 millions XPF, en hausse de 167,7 millions XPF par rapport à 2013 (+35%).

Les reports hors résultat s'élèvent à 601,9 millions XPF dont 92% de ces crédits concernent des interventions et subventions dans les domaines suivants :

- économie, emploi et formation professionnelle
- administration générale
- aménagement et environnement
- santé et social
- culture, jeunesse, sports et loisirs
- enseignement
- transport et communication
- 282,4 millions XPF,
- 67,7 millions XPF,
- 66,6 millions XPF,
- 54,2 millions XPF,
- 47,1 millions XPF,
- 46,1 millions XPF,
- 37,7 millions XPF.

## B - LES RESULTATS DE CLOTURE

### CHAPITRE 1 - LE RESULTAT DE L'EXERCICE

#### En fonctionnement :

Le résultat de l'exercice s'élève à 698 millions XPF. Complété du résultat antérieur placé en report à nouveau, le résultat est porté à 6,623 milliards XPF.

Sur cette section du budget l'équilibre des reports est déficitaire de - 296,6 millions XPF.

#### En investissement :

Le solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2014 est arrêté à - 49,1 millions XPF. Complété du solde d'exécution reporté, le solde d'exécution arrêté à fin 2014 s'élève à -1,670 milliard XPF.

Sur cette section du budget, l'équilibre des reports est excédentaire de +598,2 millions XPF.

Au final, la section d'investissement présente un besoin de financement de 1,071 milliard XPF qu'il conviendra de couvrir par affectation d'une partie des 6,623 milliards XPF de résultat de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>Opérations de l'exercice 2014 :</b>	
Recettes réalisées :	48 596 664 411
Dépenses réalisées :	47 898 286 713
<b>Résultat de l'exercice 2014 :</b>	<b>698 377 698</b>
Résultat reporté (compte 002) :	5 925 542 214
<b>RESULTAT :</b>	<b>6 623 919 912</b>
↓	
Restes à réaliser en recettes :	305 276 940
Restes à réaliser en dépenses :	601 937 770
<b>Equilibre des reports :</b>	<b>-296 660 830</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Opérations de l'exercice 2014 :</b>	
Recettes réalisées :	12 578 023 823
Dépenses réalisées :	12 627 187 399
↓	
<b>Solde des émissions d'investissement 2014 :</b>	<b>-49 163 576</b>
Solde d'exécution reporté (compte 001) :	-1 620 923 758
<b>SOLDE D'EXECUTION :</b>	<b>-1 670 087 334</b>
Restes à réaliser en recettes :	2 056 436 325
Restes à réaliser en dépenses :	1 458 220 910
<b>Equilibre des reports :</b>	<b>598 215 415</b>
<b>Besoin de financement d'investissement :</b>	<b>-1 071 871 919</b>

## CHAPITRE 2 - L'AFFECTATION DU RESULTAT

En application de la M52, l'assemblée de province doit désormais décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement. Il doit être :

- affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- et pour le solde, affecté, en excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) ou en dotation complémentaire de la section d'investissement (compte 1068).

Pour l'exercice 2014, la province présente :

- un résultat de fonctionnement à affecter de 6 623 919 912 XPF,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 1 071 871 919 XPF.

Conformément à l'instruction comptable M52, il est rappelé que pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 071 871 919 XPF,
- de maintenir le solde en section de fonctionnement pour 5 552 047 993 XPF.

		RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	compte 001 - Solde d'exécution reporté :		1 670 087 334
INVESTISSEMENT	compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 071 871 919	
FONCTIONNEMENT	compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	5 552 047 993	

### CHAPITRE 3 - LES RESSOURCES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 ISSUES DE LA GESTION 2014 (FONDS LIBRES)

L'équilibre général au titre de la gestion 2014 présente un excédent de 5,255 milliards XPF détaillé ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat cumulé	-1 670 087 334	6 623 919 912	4 953 832 578
Marge sur reports	598 215 415	-296 660 830	301 554 585
<b>Affectation</b>	<b>1 071 871 919</b>	<b>-1 071 871 919</b>	<b>0</b>
<b>Marge de manœuvre globale</b>	<b>0</b>	<b>5 255 387 163</b>	<b>5 255 387 163</b>

◆ ◆ ◆

*A titre introductif, le président de l'assemblée de province a souhaité présenter aux conseillers présents Mme Ghislaine DAMBREVILLE, laquelle remplace, au sein de l'assemblée de province, Mme Hélène IEKAWÉ, nommée depuis le 3 juin 2015 en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.*

◆ ◆ ◆

*Un diaporama relatif au compte administratif de l'exercice 2014 a été présenté par la cellule du contrôle de gestion.*

\*\*\*

*Au titre de la présentation générale de l'exercice budgétaire 2013, à la question de M. BLAISE quant à fiabilité des excédents de fonctionnement reportés sur les exercices postérieurs en l'absence de provision, le directeur des finances a précisé qu'en province Sud, le principal du fonds de roulement est établi sur des encaisses effectives et non pas sur des droits ouverts à percevoir sur les années à venir.*

\*\*\*

*En préalable à la discussion générale, Mme TIEOUE a regretté le fait de n'avoir pu disposer de davantage de temps pour examiner les documents mis à la disposition des élus concernant le projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014, dans la mesure où ces documents sont très volumineux et techniques. En outre, elle a ajouté que les travaux de la commission intérieure du congrès portant sur l'examen du compte administratif de la Nouvelle-Calédonie ont également été organisés de façon quasi simultanée, ce qui a largement alourdi la tâche des conseillers de parvenir à un examen approfondi du projet de texte.*

*Sur ce point, M. BERNUT a suggéré la mise en place d'une démarche de concertation avec les services de la Nouvelle-Calédonie afin de s'assurer qu'une réunion concomitante des commissions intérieures du congrès et des assemblées de province appelées à examiner les projets de délibérations portant sur l'approbation des comptes administratifs puisse être dorénavant évitée.*

*En réponse à ces observations, le président de l'assemblée de province a rappelé que cette difficulté était essentiellement due au calendrier imposé par la loi organique statutaire, qui prévoit, en application de l'article 208-7, que le vote du congrès ou de l'assemblée de province arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

*Il a néanmoins indiqué qu'il veillerait à ce que les conseillers disposent, les fois prochaines, d'un délai suffisamment important, avant la réunion de commission, pour examiner les projets de délibération et documents intéressants le vote du compte administratif et du compte de gestion.*

\* \* \*

*Dans la discussion générale, Mme TIEOUE a, d'une part, observé que le taux de réalisation, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, était comparable à celui enregistré au titre de l'exercice budgétaire 2012, ce qui constituait un élément encourageant pour la collectivité.*

*D'autre part, la conseillère a relevé que le niveau d'endettement de la province Sud, laquelle affichait par ailleurs un bon niveau de trésorerie, demeurait dans des limites raisonnables, tout en remarquant que les dépenses de personnel franchissaient le seuil d'alerte de 40 %.*

*Enfin, Mme TIEOUE a exprimé le souhait que l'excédent dégagé au titre de l'exercice budgétaire 2014 saura être judicieusement utilisé dans le cadre de la préparation du budget supplémentaire au titre de l'année 2015.*

*Concernant la situation financière globale de la province Sud, le président de l'assemblée de province a fait remarquer qu'au regard des chiffres indiqués dans le diaporama présenté par la cellule du contrôle de gestion, la collectivité n'affichait pas un niveau satisfaisant de trésorerie, le fonds de roulement dont elle bénéficiait étant équivalent à trente-et-un jours de charges.*

*En effet, il a précisé que l'état actuel de la trésorerie de la province nécessitait la mise en place d'instruments financiers particuliers afin d'en assurer ponctuellement la gestion. Le président de l'assemblée de province a ainsi expliqué que des tensions sur le niveau de trésorerie de la collectivité pouvaient être constatées, principalement en raison de son absence de maîtrise réelle sur la régularité des versements des recettes au budget provincial, lequel était alimenté à hauteur de 70% par des dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie.*

*Par ailleurs, le président de l'assemblée de province a également souligné qu'au vu des résultats du compte administratif et de gestion, l'adoption par les conseillers, à une forte majorité, du budget provincial au titre de l'exercice 2014, s'avérait aujourd'hui justifiée.*

*En ce sens, il a rappelé qu'à défaut d'adoption par la collectivité de certaines décisions stratégiques, sa situation financière se serait dégradée et « l'effet ciseau » évoqué dans le diaporama,*

*engendré par une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes, serait devenu aujourd'hui une réalité. A ce titre, il a notamment évoqué les décisions visant l'utilisation de l'excédent de gestion de l'exercice 2013 afin de réduire le recours de la collectivité à l'emprunt, le remboursement anticipé de certains emprunts (dont ceux en provenance de la société SAVEXPRESS), ainsi que la décision portant sur la reconstitution de l'épargne brute et de l'autofinancement de la collectivité.*

*En outre, le président de l'assemblée de province a insisté sur le fait que l'ensemble des éléments ci-dessus évoqués mettaient en évidence l'impérieuse nécessité d'affecter à la province Sud de nouvelles recettes fiscales, et notamment celles découlant de la taxe sur les jeux, dans l'objectif de rendre la collectivité moins tributaire de l'évolution des versements des dotations de la Nouvelle-Calédonie.*

*Sur ce point, il a indiqué que les perspectives d'évolution des dotations au budget provincial en provenance de la Nouvelle-Calédonie étaient très limitées (d'environ 2%), ce qui ne saurait générer une amélioration de la situation financière de la province.*

*Pour conclure, le président de l'assemblée de province a souligné que même si l'affectation du produit issu de la taxe sur les jeux à la collectivité était susceptible de lui procurer un répit d'un point de vue financier, elle ne serait pas susceptible de régler son déséquilibre budgétaire structurel.*

*Il a ainsi rappelé que la province Sud devait poursuivre l'effort visant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, dans le contexte où elle est obligée de consacrer 52% de ses dépenses, lesquelles sont directement proportionnelles à l'évolution de la population, au profit des secteurs santé-social et de l'enseignement.*

◆ ◆ ◆

#### **EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 :**

**Article 1** : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Article 2** : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (Mme JANDOT et MM. BERNUT, BLAISE et DUNOYER).

Mme TIEOUE s'est abstenue, réservant sa position pour la séance publique.

## **EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :**

Article 1 : Avis favorable sans observation.

Article 2 : Avis favorable sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (Mme JANDOT et MM. BERNUT, BLAISE et DUNOYER).

Mme TIEOUE s'est abstenue, réservant sa position pour la séance publique.

♦ ♦ ♦

### **Rapport n° 987-2015/BAPS : Projet de délibération approuvant l'avenant n° 2 au contrat de développement Etat / province Sud / Communes du Sud, 2011-2015, sur la commune de La Foa.**

Le présent avenant a pour objet la modification de la fiche opération III-5-2 intitulée « Renforcement de la ressource en eau potable de la commune de La Foa par forage » en III-5-2 bis intitulée « Renforcement et sécurisation de la ressource en eau potable de la commune de La Foa ».

Le montant total est inchangé à quatre-vingt-cinq millions (85 000 000) de francs dont une part province Sud de trente-et-un millions huit cent soixante-quinze mille (31 875 000) francs.

Lors de la préparation du contrat de développement en cours d'exécution, il avait été convenu qu'un forage additionnel (dit Forage AKINAGA) soit réalisé au titre de l'opération objet de la présente fiche.

En effet, le réseau existant et les estimations de capacité du forage LEROI (dont les travaux ont commencé dès 2011 et qui sont aujourd'hui finalisés) laissaient augurer de la nécessaire mise en œuvre d'une ressource supplémentaire pour répondre aux besoins en eau potable de la population.

Aujourd'hui, il apparaît que la capacité du forage LEROI et le redimensionnement de la conduite gravitaire de DOGNY répondent, en termes de volumes d'eau disponibles, aux besoins de la population.

Le pompage de Méaré (90 m<sup>3</sup>/h), le pompage LEROI (80 m<sup>3</sup>/h) ainsi que le captage de DOGNY (30 m<sup>3</sup>/h) couvrent les besoins en eau du village de La Foa jusqu'à l'horizon 2015, et ce d'après les études menées dans le cadre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) établi en 2005.

Cependant, un problème de qualité de l'eau doit être réglé pour que l'eau captée sur DOGNY soit distribuée intégralement via le réseau. Sa turbidité entraîne fréquemment un rejet du réseau et donc un gaspillage en eau, en énergie, en consommables et une usure accrue des infrastructures.

Aussi, la commune a sollicité le concours d'un cabinet privé spécialisé (IDR) pour procéder à la mise à jour de son Schéma Directeur d'AEP et intégrer en priorité la réflexion concernant une solution technique à mettre en œuvre pour répondre à ce besoin revu de renforcement de la ressource en eau potable.

Ces études sont en cours et permettent déjà de préciser les travaux à réaliser pour renforcer et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Si le dimensionnement de la conduite de DOGNY est suffisant, il semble nécessaire de terminer les 420 derniers mètres linéaires restant en diamètre 150, alors que l'ensemble de la conduite est en diamètre 200 (la conduite fait 1600 m).

En outre, une inspection approfondie de la conduite entre la retenue et la chloration nécessite un renforcement des tronçons sur plots (sur 1100 m soit 180 plots).

Il est également prévu de réaliser :

- une station de traitement au niveau du réservoir de MEARE ;
- un turbidimètre à la station de chloration ;
- une télégestion ;
- l'étanchéité et la sécurisation des réservoirs de Méaré et Fonwhary ;
- l'installation d'une 2ème pompe à Taichen ;
- l'installation d'une grille auto-nettoyante au captage de Dogny ;
- Sécurisation et renforcement de tronçons de réseaux dans le village et en tribus.

Considérant ces éléments nouveaux et les éléments de programme d'ores et déjà actés, la Commune de LA FOA a sollicité ses partenaires du contrat de développement pour demander un changement de libellé de l'opération, confirmant le « renforcement de la ressource en eau potable de la commune de LA FOA », mais en ôtant la mention « par forage ».

Lors du comité de suivi du contrat de développement Etat / province Sud / Communes du Sud 2011-2015 qui s'est tenu le 9 avril 2015, l'Etat et la province Sud ont donné leur accord de principe sur cette demande.

L'Etat a d'ores et déjà autorisé la commune à démarrer les travaux avant l'engagement des crédits de l'Etat par courrier en date du 11 mai 2015 en précisant toutefois que l'exécution de l'opération avant l'engagement des crédits de l'Etat ne peut en aucun cas induire un quelconque engagement de la part de ce dernier qui reste subordonné à la disponibilité des crédits délégués par les ministères financeurs.

L'engagement de la part de l'Etat n'est effectif que lorsque l'arrêté est signé.

Cette modification nécessite l'adoption d'un avenant au contrat. L'intitulé de la fiche opération ainsi que le contenu sont modifiés en conséquence.

Cet avenant ne modifie pas l'enveloppe financière initiale.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

◆ ◆ ◆

*Dans la discussion générale, M. BERNUT s'est interrogé sur l'interprétation à donner aux dispositions du rapport de présentation du projet de délibération, lequel indique que par courrier en date du 11 mai 2015, l'Etat a d'ores et déjà donné son accord à la commune de La Foa afin que celle-ci puisse démarrer les travaux, tout en précisant que l'engagement de l'Etat était subordonné à la disponibilité des crédits délégués par les ministères concernés par les projets.*

*En réponse, le président de l'assemblée de province a indiqué au conseiller qu'une telle obligation était communément imposée dans le cadre de l'exécution des contrats de développement. A ce titre, il a ajouté qu'en raison de ce montage juridique particulier, les communes étaient en pratique amenées à préfinancer certains projets.*

*A la question de Mme TIEOUE portant sur le tracé exact de la conduite gravitaire de Dogny, le chargé de mission des relations avec les communes de l'intérieur a répondu que cette conduite, laquelle ne traversait le territoire d'aucune tribu, servait pour l'alimentation en eau des tribus situées au-delà de Dogny, aucun maillage n'existant actuellement entre les villages de La Foa et de Sarraméa.*

*Interrogé par M. BERNUT sur les raisons pour lesquelles la province Sud n'a pas pour l'heure apporté de réponse aux sollicitations des maires des communes intéressées au sujet de la conclusion d'un avenant au contrat d'agglomération 2011-2015 au titre de l'année 2016, le président de l'assemblée de province a indiqué que cette situation était due au caractère insuffisamment précis du courrier de réponse des services de l'Etat concernant cet avenant au contrat, dont la collectivité a été destinataire.*

*A ce titre, il a indiqué que dans la perspective de la réunion du comité de pilotage du contrat d'agglomération qui sera organisée le 19 juin 2015, le haut-commissariat de la République avait préparé un dossier complet à remettre aux maires des quatre communes de l'agglomération nouméenne, lequel comprenait non seulement la demande de précisions de la province Sud adressée à l'Etat au sujet de l'avenant au contrat d'agglomération 2011-2015, mais également le courrier en réponse rédigé par les services de l'Etat.*

*Le président de l'assemblée de province a fait observer que la conclusion d'un avenant au contrat d'agglomération au titre de l'année 2016 faisait surgir au moins deux séries de questionnements, lesquelles avaient été détaillées dans le courrier rédigé par la collectivité à l'attention des services de l'Etat.*

*D'une part, il s'est interrogé sur le sort des opérations contractualisées en fonctionnement, couvrant notamment les problématiques liées à l'accompagnement scolaire ou à la sécurité et à la prévention de la délinquance, au titre desquelles une importante charge financière pesait sur les budgets communaux et qui, à défaut de financement de la part de l'Etat, seraient potentiellement remises en question.*

*D'autre part, le président de l'assemblée de province a évoqué la nécessité d'obtenir une réponse claire de la part de l'Etat concernant la possibilité de procéder au déplacement des crédits inutilisés d'une opération à une autre au sein d'un même contrat ainsi que, le cas échéant, d'un contrat à un autre. En effet, il a souligné l'importance de l'enjeu résultant de la présence des taux d'exécution et de mobilisation des crédits très différents entre les divers contrats, ainsi qu'entre les diverses collectivités.*

*Sur ce dernier point, il a relevé qu'en l'absence de toute possibilité de report des crédits inutilisés et à défaut de conclusion d'un avenant au contrat d'agglomération au titre de l'année 2016, une diminution des financements alloués aux différentes collectivités dans le cadre de ces contrats serait à redouter.*

*Enfin, le président de l'assemblée de province a conclu en soulignant la nécessité d'une démarche concertée de l'ensemble des collectivités parties au contrat d'agglomération auprès de l'Etat dans l'objectif de mettre en avant leurs intérêts respectifs.*

◆ ◆ ◆

#### **EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION**

**Article 1** : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Article 2** : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mmes JANDOT et TIEOUE ainsi que MM. BERNUT, BLAISE et DUNOYER).

◆ ◆ ◆

**Le rapporteur de la commission du  
budget, des finances et du patrimoine,  
président de séance**



**M. Philippe BLAISE**

